

Lancement de l'étude « petite enfance »

Rapporteur : M. Jean-Claude CHEVAILLER, Vice-Président

AVIS		
Commission n°6		Validation du Vice-Président
séance du 05/07/05	favorable	Le 15/09/05
Bureau		
séance du 09/09/05	favorable	

Inscription budgétaire	
BP 2005 Imputation : 011.824	Solde avant opération : 61 000 € Montant de l'opération : / Solde après cette opération : /

Le Bureau réuni le 12 mai 2005 avait adopté le principe d'une démarche d'étude prospective pilotée par la commission n°6 sur la petite enfance à l'échelle de l'agglomération sans présumer toutefois de son mode de mise en œuvre.

Un premier travail d'analyse des données disponibles a été effectué en interne, permettant de préciser l'approche à privilégier pour l'étude. Il importe à présent d'aller plus loin avec des méthodes et des outils qui ont déjà fait leurs preuves dans le domaine de la petite enfance et qui permettront de s'approprier des expériences menées dans d'autres territoires. Ces exigences ont fait apparaître la nécessité de recourir à un bureau d'études extérieur.

Au vu des premières observations sur la situation de déficit et de déséquilibre persistant en matière d'accueil d'enfants à l'échelle de l'agglomération, l'objectif est de déterminer s'il est pertinent et envisageable de passer à moyen terme une offre cloisonnée entre ville-centre et communes périphériques à une offre organisée globalement pour un territoire de 180 000 habitants.

En découlent plusieurs questions. Combien de places devraient être offertes, tous modes de garde confondus ? Où serait-il pertinent de localiser les nouvelles places en fonction des zones d'habitat, d'activité et des flux, en tenant compte de l'offre existante ? Existe-t-il une volonté locale de s'organiser à l'échelle du Grand Besançon ? Si oui, à quelles conditions et comment ? Quels seraient les coûts financiers et comment seraient-ils assumés ?

Les conclusions de l'étude, attendues avant fin 2006, permettront de définir le mode d'organisation à privilégier à l'horizon 2010. Des hypothèses de prise de compétence communautaire pourraient être envisagées, étant entendu qu'au stade actuel il s'agit d'une simple étude destinée à fournir aux élus des bases de réflexion. En clair, les prises de décision relatives aux compétences constitueraient une éventuelle étape ultérieure, n'interférant pas à court terme avec l'action des communes en matière de services à l'enfance.

Co-présidé par Jean-Claude Chevailler et Bernard Guyon, le comité de pilotage sera composé des partenaires suivants :

- un représentant de l'audab
- un représentant de la caisse d'allocations familiales (CAF)
- un représentant du conseil général
- un représentant du conseil de développement participatif
- un représentant de l'association Familles rurales
- un représentant de l'association Francas
- un représentant de l'antenne petite enfance
- un représentant du service petite enfance de la ville de Besançon.

La C.A.G.B. sera représentée par Jean-Claude Chevailler, Marie-Odile Crabbe-Diawara, Françoise Fellmann, Bernard Guyon, Jean-Pierre Prost et Yves Guyen.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **valide cette démarche d'étude prospective,**
- **valide la composition du comité de pilotage,**
- **autorise Monsieur le Président à lancer la procédure de marché pour le recours à un bureau d'études.**

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 95

Contre : 0

Abstention : 0

Annexe

Plan indicatif et premiers éléments du cahier des charges de l'étude

Phase préalable

Mise en place d'un groupe de pilotage.

Analyse des besoins :

- analyse harmonisée à l'échelle de la CAGB au-delà des études menées par secteur ;
- identification de la nature des besoins (temps partiel, temps complet, amplitude dans la journée, variations hebdomadaires et annuelles...), en complément des données quantifiées.

Volet géographique et socio-économique

Traitement de données et cartographie :

- Localisation des besoins (répartition spatiale des familles / population / logement)
 - o Représentation dans l'espace CAGB (cartographie / schéma spatial)
 - o Analyse des comportements des familles / prise en compte des incidences des politiques fiscales et des politiques nationales
- Localisation de l'offre (structures d'accueil, assistantes maternelles)
- Analyse et représentation des flux (déplacements domicile – travail)
- Représentation des axes et équipements structurants en matière de transports en commun
- Synthèse des approches besoins / offres / déplacements.

Volet technique / finances / opinions

Répartition des places selon le type d'accueil : collectif (crèche, halte garderie), familial, combiné

Coûts actuels / type d'accueil - Analyse comparative des coûts

Mode de financement [Répartition Caisse d'Allocations Familiales / familles / collectivités pour l'investissement et le fonctionnement]

Choix financiers des collectivités : répartition des charges financières / Scenarii / montage financier et juridique : *enquête qualitative auprès des décideurs (élus / institutions) / prise en compte des intentions de projet.*

Dans ce volet, un travail d'enquête qualitative est à mener par des entretiens ou des auditions pour identifier, sur le territoire, les volontés de changement et de passage à une dimension d'action communautaire, particulièrement en ce qui concerne l'organisation du financement.

Seront prises en compte les incidences des politiques nationales actuelles et en projet (exemple : Prestation de service unique – PSU) et une analyse des interventions des différents acteurs (Caisse d'Allocations Familiales, Département).

Seront prises en compte des expériences extérieures permettant d'aider à imaginer des solutions innovantes.